

invoices were rendered. If management felt obliged to pay interest, it should have sought specific Board approval.

79. Your Committee recommends that the responsibilities of senior financial officers and others approving payments within Crown corporations be clearly defined. They are obliged to exercise judgement, and accordingly, should not be unduly influenced by their superiors and accept without question the judgement of others concerning the expenditure of public funds. No one person should be in a position of expending public funds without the questioning scrutiny of others.

Financial Control Practices

80. Many AECL financial practices identified during your Committee's review of the payments to agents were found to be seriously deficient. Your Committee concurs with the recommendations of the Auditor General in his study of AECL's financial management and control, and notes that a plan for corrective action is now being implemented.

81. Your Committee concludes that:

(a) the Board of Directors and management of AECL did not take the required action to prepare the organization for the enormous commercial activities which it has undertaken. The impression left with your Committee was that AECL took unacceptable business risks due to confidence that further public funds would be available to the company in the event of difficulty; and

(b) when assigned to work with AECL in renegotiating the Argentine supply contract, central government agencies did not react to the obviously inadequate control practices or have a clear perspective of the magnitude of the problems that were the subject of the renegotiation.

82. Your Committee recommends that:

(a) AECL refrain from making further major financial commitments until it implements satisfactory financial practices;

(b) formal Government approval be obtained in advance for projects where risks exceed those which can reasonably be assumed by the Crown corporation; and

(c) the Government designate a central government agency to monitor the financial practices of Crown corporations.

83. A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 6a, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 20, 23, 25, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 38 and 39 of the Second Session and Issues Nos. 1, 3, 4, 5, 17, 20 and 21 of the Third Session*) is tabled.

(*The Minutes of Proceedings and Evidence accompanying the Report recorded as Appendix No. 9 to the Journals*).

Mr. Cullen, a Member of the Queen's Privy Council, laid upon the Table,—Letter of agreement between the Governments of Canada and Saskatchewan concerning the establish-

laquelle les factures ont été remises. Si la direction se sentait obligée de verser des intérêts, elle aurait dû demander l'accord du Conseil d'administration.

79. Votre Comité recommande que les responsabilités des cadres financiers et de ceux qui sont chargés d'autoriser des versements dans les sociétés d'État soient clairement définies. Ils doivent faire preuve de jugement et, ne devraient pas, par conséquent, être indûment influencés par leurs supérieurs ni accepter sans discussion l'opinion de tiers sur la façon de dépenser les fonds publics. Personne ne devrait pouvoir dépenser des fonds publics sans avoir été soumis à un examen serré de la part d'autres fonctionnaires.

Contrôle financier

80. De nombreuses pratiques financières de l'AECL décelées par votre Comité au cours de l'examen des versements effectués auprès d'intermédiaires présentent de sérieuses faiblesses. Votre Comité souscrit aux recommandations faites par le vérificateur général dans son étude de la gestion et du contrôle financiers de l'AECL, et fait remarquer que des mesures correctrices ont été prises et sont appliquées.

81. Votre Comité conclut:

a) que le Conseil d'administration et la direction de l'AECL n'ont pas pris les mesures nécessaires pour organiser l'énorme activité commerciale dans laquelle ils se sont lancés. Votre Comité a l'impression que l'AECL a pris des risques commerciaux inacceptables en raison de la certitude qu'elle avait de disposer de fonds publics supplémentaires en cas de difficulté; et

b) que lorsque des administrations centrales ont été chargées de travailler avec l'AECL en vue de renégocier le contrat de livraison à l'Argentine, elles n'ont pas réagi devant la carence évidente du contrôle financier ou n'ont pas pu discerner l'ampleur des problèmes qui faisaient l'objet de la renégociation.

82. Votre Comité recommande:

a) que l'AECL s'abstienne de conclure d'autres engagements financiers importants tant que ses pratiques financières ne se seront pas améliorées;

b) que les projets pour lesquels les risques dépassent ceux que les sociétés d'État peuvent raisonnablement assumer reçoivent préalablement l'accord officiel du gouvernement; et

c) que le gouvernement désigne un organisme central chargé de surveiller les pratiques financières des sociétés d'État.

83. Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicules nos 2, 3, 4, 5, 6, 6a, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 20, 23, 25, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 38 et 39 de la deuxième session et les fascicules nos 1, 3, 4, 5, 17, 20 et 21 de la troisième session*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 9 aux Journaux*).

M. Cullen, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copie d'une lettre d'entente entre les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan concer-